

RAPPORT N° 512 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 5 OCTOBRE 2025

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 27 septembre au 4 octobre 2025. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, deux (2) personnes ont été assassinées dans la province de Bujumbura.

1. Violation du droit à la vie

- Le jeudi 30 septembre 2025, aux alentours de 10 heures du matin, un corps sans vie d'un homme non identifié d'environ 60 ans a été retrouvé allongé près du domicile d'un colonel connu sous le surnom de Ryara, dans le quartier de Gikungu rural, zone de Gihosha, commune de Ntakangwa, dans la province de Bujumbura, dans une localité appelée « *Ku kibarabara kwa Ntiba* ».

Selon des témoins oculaires, le corps de la victime avait les mains liées avec une corde et portait une blessure béante au niveau de la partie postérieure de sa tête.

Les mêmes sources ont précisé que des officiers de police judiciaires (OPJ) dépêchés pour faire les premières investigations ont uniquement fouillé les poches des habits de la victime avant d'emporter sa carte nationale d'identité, laissant le corps sur place.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête immédiate, approfondie et impartiale pour identifier la victime et découvrir les auteurs du crime afin qu'ils soient traduits devant la justice et punis conformément à la loi.

- Le vendredi 3 octobre 2015, aux alentours de 4 heures du matin, le colonel de police Stany Niyonzima a abattu par balles un homme connu sous le nom de Christophe Nimbona à son domicile situé dans le quartier de Gisyo, zone de Kanyosha, commune de Mugere, dans la province de Bujumbura.

Selon des sources locales, des habitants du quartier de Gisyo ont entendu des coups de feu et ont alerté des policiers au poste de Kanyosha. Ces policiers, accompagnés du chef de quartier de Gisyo, se sont alors rendus au domicile du colonel Stany Niyonzima d'où ces coups de feu avaient été tirés et ont retrouvé le corps de la victime allongé au sol, dans une flaque de sang. Le colonel de police a tenté d'expliquer la tragédie par le fait que la victime était venue pour lui voler ses poules, profitant de l'obscurité, en raison de la coupure du courant à ce moment.

SOS-Torture Burundi demande l'ouverture d'une enquête minutieuse, approfondie et impartiale afin d'élucider les circonstances du meurtre de Christophe Nimbona, de traduire l'auteur de ce crime devant la justice et de le punir conformément à la loi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.

SOS-TORTURE